

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 mai 2014 - n° 10
140054

ACQUISITION DU SITE DES MIROITERIES VOSGIENNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

Par délibération en date du 06 octobre 2006, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a donné délégation à l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour acquérir un ensemble immobilier cadastré section BD n° 123 d'une superficie de 68 a 54 ca et a autorisé le Maire à signer la convention foncière correspondante.

La convention foncière n° 105-44 signée en date du 29 novembre 2006 précise les modalités financières et fixe l'échéancier d'acquisition du site par la ville.

Le 07 mai 2009, le conseil municipal a délibéré et autorisé le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 différant la date d'acquisition du site par la ville pour permettre à l'E.P.F.L. de finaliser ses interventions en dépollution et en démolition.

Les travaux sont aujourd'hui terminés. L'E.P.F.L. demande à la ville d'acquérir cette emprise.

Par courrier en date du 08 avril 2014, France Domaine, compte tenu de la situation du terrain, confirme que le projet de cession évalué à 221 999,59 € HT est compatible avec le marché immobilier local.

Le prix de cession est donc fixé à 221 999,59 € HT auquel s'ajoute 15 890,75 € de TVA soit un montant de 237 890,34 € TTC, payable selon l'échéancier suivant :

<u>DATE</u>	<u>CAPITAL</u>	<u>ACTUALISATION</u>	<u>ANNUITE</u>
A l'acte	60 290,66 €	0	60 290,66 € (annuité + TVA)
30/06/2015	44 399,92 €	1 332,00 €	45 731,92 €
30/06/2016	44 399,92 €	2 664,00 €	47 063,92 €
30/06/2017	44 399,92 €	3 995,99 €	48 395,91 €
30/06/2018	44 399,92 €	5 327,99 €	49 727,91 €
Total	237 890,34 €	13 319,98 €	251 210,32 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section BD n° 123 d'une superficie de 68 a 54 ca, au prix de 221 999,59 € HT, soit 237 890,34 € TTC, à l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.), payable selon l'échéancier ci-dessus ;

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment les actes notariés à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Procuration 0

Séance du 16 mai 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
